

tous mes désirs, professant un culte véritable aux lois de l'hospitalité.

Je pus, en dissimulant bien mon appareil, prendre certaines photographies de l'endroit. Ma boussole me fut pourtant enlevée. On la considérait comme un instrument mystérieux qui pointait toujours vers le nord pour quelques graves raisons qu'ils ne s'expliquaient pas mais redoutaient beaucoup.

Notre voyage, de la côte à Koufra, comprenait alors 600 milles.

Madame Forbes, au bout d'une semaine, remercia son hôte et reprit le chemin de l'Egypte, protégée par le gouvernement de ce pays qui envoya une escorte à sa rencontre.

— o —

LE PARATONNERRE PROTEGE LES MAISONS

L'expérience particulièrement éprouvée des assureurs démontre que le seul instrument connu de prévention contre la foudre est encore le paratonnerre, cet appareil inventé par garantit autour de lui tous les corps dans un rayon double de sa tige.

Nous donnons ci-dessous quelques statistiques de compagnies d'assurance bien connues dans la province: "La foudre a été la principale cause des incendies d'édifices assurés par notre compagnie. Nous avons payé, au cours des six dernières années, 54 réclamations pour dommages causés par la foudre, et six seulement pour pertes survenues à la suite d'un incendie provenant d'autres sources.

Nous croyons que le paratonnerre est le principal remède contre l'incen-

die des maisons d'habitation, bâtiments et fermes.

Nul bâtiment pourvu de paratonnerre n'a été brûlé depuis des années et les dommages causés à quelques-uns sont très légers. Nous diminuons le montant de la prime d'assurance sur les bâtiments munis d'un paratonnerre."

"Pendant l'été de 1920, nous écrit un de ces directeurs, la foudre a allumé 68 incendies. Les édifices atteints ne portaient pas de paratonnerre. Il est excessivement rare que nous ayons à relever l'incendie d'un bâtiment quelconque protégé par un de ces appareils".

Etant donnés ces témoignages autorisés et le peu de frais d'installation d'un paratonnerre, nous conseillons aux cultivateurs négligents ou imprévoyants de fixer tout de suite un de ces appareils sur le toit de leurs bâtiments et aux assureurs d'accorder une prime réduite à ceux qui prennent cette précaution.

Les arbres, par leur hauteur, sont des paratonnerres plus qu'imparfaits auxquels il n'est pas bon de se fier parce qu'ils n'offrent pas au fluide un écoulement assez rapide.

Les matières animales conduisant mieux l'électricité que le bois, le fluide se portera de préférence sur les hommes et sur les animaux et quittera l'arbre pour s'élancer sur eux; c'est donc s'exposer à un danger réel que de se mettre à l'abri, pendant un orage, sous des arbres élevés.

On a constaté que, de 1835 à 1852 (nous pourrions dire la même chose des cinquante ou soixante dernières années) sur 1.308 victimes de la foudre, 500 avaient été frappées sous les arbres qui leur avaient offert un refuge dangereux.